



HYDREAULYS

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le mardi 12 septembre 2023 à 18h le Bureau d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET : 2023/07 - DEMANDE DE SUBVENTIONS – OPERATION RUE GUY MOQUET ET IMPASSE DES JARDINS DE MAINTENON A SAINT-CYR-L'ECOLE

Sont présents :

CA VGP : Marc TOURELLE, Benoît RIBERT, Richard RIVAUD, François DARCHIS

CA SQY : Eva ROUSSEL, Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

CC Gally-Mauldre : Laurent RICHARD

Absent excusé : Grégoire DE LA RONCIERE

Ont donné pouvoir : Jacques BISSON à Marc TOURELLE, Sonia BRAU à Eva ROUSSEL

Date de la convocation : 6 septembre 2023

Secrétaire de séance : Benoît RIBERT

Date d'affichage électronique : 14 septembre 2023

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 9 Votants : 11

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommence à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
178-201989318-20230914-DEC2023-07 de la
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Décision à valeur délibérative – 2023/07

OBJET : Demande de subventions – opération rue Guy Môquet et impasse des jardins de Maintenon à Saint-Cyr-l'Ecole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la rue Guy Môquet (ainsi que l'impasse des jardins de Maintenon) à Saint-Cyr-l'Ecole disposent d'un réseau d'assainissement collectant les eaux usées et pluviales des riverains ainsi que les eaux de voirie de ces deux rues et d'une partie de la rue du Docteur Vaillant,

Considérant que dans le cadre du programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement et en coordination avec des travaux d'enfouissement de réseaux concessionnaires (électricité, télécommunications...) et de rénovation des voiries conduits par la commune, HYDREAULYS mène des études et des travaux afin de :

- séparer la collecte des eaux usées et pluviales
- réhabiliter les collecteurs et les branchements d'eaux usées et pluviales de la rue Guy Môquet.

Considérant qu'HYDREAULYS peut être subventionné à ce titre par le programme d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie avec un plafond de 40% du montant de l'opération,

Considérant que les termes de la charte des réseaux d'assainissement proposée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) ont été approuvés par délibération le 3 juillet 2019, cette adhésion étant un prérequis à toute demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant qu'il est en conséquence demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter la demande de subventions correspondante et signer tout document y afférent,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers (notamment Agence de l'Eau Seine-Normandie) pour l'opération (études et travaux) de la rue Guy Môquet (et l'impasse des jardins de Maintenon) à Saint-Cyr-l'Ecole.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document afférent à cette demande de subventions.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 12 septembre 2023**

Le Président

Marc TOURELLE



Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20230912-DEC202307-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023